



"ALSACE À VÉLO"
MISE EN TOURISME DES INFRASTRUCTURES DÉDIÉES
À LA PRATIQUE DU VÉLO EN ALSACE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019/2021

ENTRE :

- La Région Grand Est, représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER, 1 place Adrien ZELLER, 67000 STRASBOURG ;
- Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, place du Quartier Blanc 67000 STRASBOURG ;
- Le Département du Haut-Rhin, représenté par sa Présidente, Madame Brigitte KLINKERT, 100 Avenue d'Alsace, 68000 COLMAR ;
- Colmar Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Gilbert MEYER, 32 cours Sainte Anne, 68000 COLMAR ;
- L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par son Président, Monsieur Robert HERRMANN, 1 parc de l'Etoile, 67000 STRASBOURG ;
- Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), représentée par son Président, Monsieur Fabian JORDAN, 2 rue Pierre et Marie Curie, 68900 MULHOUSE ;
- Saint-Louis Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Alain GIRNY, place de l'Hôtel de Ville, 68300 SAINT-LOUIS ;
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par son Président, Monsieur Claude STURNI, place Charles de Gaulle, 67500 HAGUENAU ;
- L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ART), représentée par sa Présidente, Madame Marie-Reine FISCHER, Château Kiener, 24 rue de Verdun, 68000 COLMAR ;
- Alsace Destination Tourisme (ADT) représentée par son Président, Monsieur Max DELMOND, 1 rue Schlumberger, 68000 COLMAR ;

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le développement des infrastructures cyclables conjugué à la demande sociale portée par la recherche de l'efficacité des déplacements, de bien-être, mais aussi par la transition énergétique, le stress de la vie moderne, l'augmentation de certains problèmes de santé... conduisent au développement des modes de déplacements doux tels que le vélo.

La croissance et les retombées économiques du tourisme à vélo

En quelques années, le tourisme à vélo est devenu la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire, ce qui positionne aujourd'hui la France comme la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours par an. Les étrangers représentent 25 % des touristes à vélo, dont une majorité d'Allemands, de Suisses, de Nord-Américains et d'Australiens.

Les retombées économiques du tourisme à vélo sont importantes. Au plan national, le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 2 Mds € pour environ 16 000 emplois. Sur les territoires, ces retombées sont de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes) et de 16 à 30 000 € au kilomètre d'itinéraire. Avec une croissance de la fréquentation des itinéraires cyclables de 14,5 % en 2016 et de 8 % en 2017, le tourisme à vélo est aussi l'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français. A noter également que le tourisme à vélo se pratique en toutes saisons (63 % de la fréquentation des itinéraires au printemps et en été, 37 % le reste de l'année).

Le potentiel de l'Alsace en matière de cyclotourisme

L'Alsace, destination de visites touristiques par excellence, territoire de plaine, avec des espaces naturels très préservés, des charmants coteaux et une montagne pour les plus ambitieux, dispose d'indéniables atouts pour devenir, à court terme, l'une des premières destinations européennes pour le vélo avec notamment :

- un réseau de plus de 2 500 km d'itinéraires cyclables, fruit d'un fort engagement des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en tourisme ;
- près de 330 km d'EuroVelo (EV 5, 6 et 15), itinéraires de dimension européenne, traversent l'Alsace et présentent un fort potentiel touristique ;
- un fort dynamisme des agglomérations et des territoires avec la réalisation de boucles cyclables locales, maillage complémentaire aux réseaux structurants
- la proximité immédiate de marchés cibles présentant un fort potentiel de développement du tourisme à vélo dont l'Allemagne et la Suisse ;
- l'attractivité et la notoriété touristique de la destination Alsace, 5^{ème} destination cyclo-touristique française programmée par les tours opérateurs.

Le partenariat Alsace à Vélo

Dans ce contexte et suite à une étude de positionnement touristique réalisée entre 2010 et 2012, **la démarche Alsace à Vélo**, engagée depuis 2012 par une dizaine de partenaires institutionnels, vise la valorisation touristique des itinéraires cyclables alsaciens et la déclinaison d'un concept marketing « l'Alsace à vélo ».

L'enjeu premier de la démarche est de conquérir une image d'excellence en matière d'accueil des cyclotouristes en coordonnant les actions des différents partenaires.

Ce partenariat participe également à la sensibilisation des prestataires touristiques alsaciens au sujet des potentialités, des améliorations en termes d'infrastructures et surtout de l'offre de services à mettre en œuvre pour permettre le développement du tourisme à vélo.

Le plan d'action pluriannuel Alsace à Vélo porte à la fois sur les infrastructures (itinéraires et jalonnement), les services (intermodalité avec les transports en commun, hébergements et restauration, services vélos, les offres à réserver), la communication et la promotion (marketing, Internet, publications, événementiels), ainsi que sur l'évaluation (comptages et enquêtes de clientèles).

Parmi les principales réalisations pour la période 2012-2018, on peut noter : la réalisation en 2013 d'une étude sur la fréquentation et les retombées économiques des itinéraires alsaciens, la mise en place du site Internet et de l'application mobile Alsace à Vélo, le jalonnement de la Véloroute du Vignoble ou encore le déploiement de Relais Informations Services le long des EuroVelo (voir bilan des actions engagées en annexe n°1).

Les enjeux des partenaires

La Région et l'Agence régionale du Tourisme Grand Est

L'itinérance, dont l'itinérance cyclable, est une filière incontournable pour la croissance touristique en Région Grand Est. Elle a été retenue à ce titre comme l'une des 6 thématiques signatures du Schéma Régional de Développement du Tourisme pour la période 2018-2023.

Les principaux enjeux dans ce cadre sont :

- la finalisation des infrastructures cyclables en Région Grand Est inscrites au Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes ;
- la mise en tourisme de ces itinéraires et le soutien aux démarches partenariales locales ;
- l'élaboration d'un Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes à l'échelle du Grand Est qui proposerait une approche globale du développement de l'économie du tourisme à vélo.

De par ses compétences en matière d'intermodalité, la Région s'emploie également à :

- connecter le réseau cyclable au réseau Fluo Grand Est (infrastructures, jalonnement, information, communication)
- accompagner le développement de services autour des pôles d'échanges par la déclinaison du schéma de services en vigueur
- faciliter l'accès des vélos à bord du matériel roulant régional.

Les Départements et Alsace Destination Tourisme

Les Conseils départementaux travaillent activement sur le vélo et ses aménagements, avec pour objectif de créer un plan vélo commun à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Les 2 500 km d'itinéraires cyclables alsaciens existants doivent aussi être valorisés au-delà des trajets quotidiens ou de loisirs et cet objectif passe par une véritable mise en tourisme, en partenariat avec Alsace Destination Tourisme, maître d'œuvre de la stratégie touristique.

« Faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix » était l'un des 11 objectifs de la Stratégie commune de développement du tourisme en Alsace pour 2012-2016. Aujourd'hui, le cyclotourisme constitue toujours une filière d'excellence, dans le cadre de la Stratégie

Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017/21, adoptée par les deux Départements.

Les Agglomérations de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Haguenau et Saint Louis

Dans le cadre de leurs stratégies en faveur des mobilités, les cinq agglomérations alsaciennes se fixent un objectif ambitieux : celui d'augmenter, à moyen terme, la part des déplacements en vélo sur leurs territoires. Pour y parvenir, cela passe à la fois par des infrastructures de qualité, des services innovants répondant à tous les besoins et tous les budgets ainsi que par la valorisation de cette pratique. En prenant part au partenariat Alsace à Vélo, les cinq agglomérations souhaitent inscrire la filière du cyclotourisme dans leurs démarches.

Au vu du Schéma Régional de Développement du Tourisme Grand Est 2018/2023,
Au vu de la stratégie d'Innovation et de Développement Touristique de l'Alsace 2017/2021,
Au vu de la synthèse des actions entreprises depuis 2012,

le Comité de Pilotage (COFIL) ALSACE À VÉLO propose aujourd'hui à ses membres de poursuivre la démarche et :

- **de s'engager dans un projet commun de valorisation touristique selon le Plan d'actions 2019-2021** présenté ci-après,
- d'accepter **le Département du Bas-Rhin**, qui s'est proposé, comme coordinateur du projet commun.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention décrit le plan d'actions et les modalités du partenariat entre l'ensemble des signataires de la présente convention pour la mise en œuvre de la démarche **ALSACE À VÉLO**, sur la période 2019-2021.

Les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des partenaires sont les suivants :

- Conforter la destination ALSACE À VÉLO à l'étranger (marché européen),
- Faire de l'ALSACE À VÉLO une destination plus attractive vis-à-vis de la clientèle française,
- Structurer l'Eurovelo 5 à l'échelle de l'Europe (avec l'ensemble des pays concernés par l'itinéraire),
- Accentuer la structuration et la promotion des itinéraires transfrontaliers (3 pays à vélo, Pamina...),
- Prioriser les actions du plan marketing sur la Véloroute du Vignoble d'Alsace (test sur 2 ans),
- Créer des produits Tour d'ALSACE À VÉLO,
- Déployer le jalonnement des boucles locales,
- Articuler le partenariat ALSACE A VELO dans le futur Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes,
- Qualifier l'offre d'hébergement et les sites et professionnaliser les acteurs de la filière.

Des indicateurs ont été définis et serviront à évaluer ces objectifs et leur résultat.

ARTICLE 2 – PLAN D’ACTIONS 2019-2021

	ACTIONS
Infrastructures Jalonnement	Plan Vélo des Départements, des Agglomérations en lien avec le Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes
	Certification européenne des EV
	Déploiement de la Signalisation d'intérêt local (SIL)
	Déploiement des Relais Information Service au niveau de l’EuroMétropole de Strasbourg et des gares
	Création d’itinéraires cyclables labellisés PMR
	Encourager le jalonnement des boucles locales cyclables
Évaluation	Étude de la fréquentation et des retombées économiques Vélo en Alsace
Site Internet, réseaux sociaux, webmarketing	Site Web AAV - Administration et gestion des contenus, Hébergement et maintenance, Développements
	Site Web - France Vélo Tourisme
	Site Web - European Cycling Federation
	Application pour smartphone
	Gestion et animation des réseaux sociaux AAV (FB + Instagram + Vidéo)
	Webmarketing - Achat de liens sponsorisés, instameet, Campagne de recrutement fans AAV (FB + Instagram)
Éditions	Réimpression de la carte ALSACE À VÉLO (+ actualisation)
	Acquisition de photos et vidéos ALSACE À VÉLO
	Finalisation des carnets de route PDF boucles locales 68
	Création de carnets de route pour les itinéraires transfrontaliers Automatisation des carnets de routes PDF et harmonisation 67/68
Com’ & Relations Presse	FR >> Communiqués et brèves >> presse nationale grand public + pro, Accueils presse, partenariat France Bleu, France 3
	FR & DE >> Frais des accueils presse
	DE>> partenariat Ohr Radio, Relations presse
Promotion	Présence sur les salons : DE, FR, NL, IT, France
	Eductour Marché DE, NL, IT, FR
Commercialisation	État des lieux Mise en Marché ALSACE À VÉLO Renforcement de la visibilité de l'offre Vélo en Alsace.
	Remontée d'offres packagées sur le site ECF pour les EV15 et EV5
	Création d'offres packagées
Développement / Qualification / professionnalisation	Identification des prestataires ALSACE À VÉLO
	Déploiement du Label Accueil Vélo
	Appui à la mise en place d'un logisticien
	Appui à MoVelo Alsace
Animations	Présence et animation lors des slowUp Alsace, de Bâle, évènements vélo

ARTICLE 3 – LA GOUVERNANCE

La réalisation du plan d'actions suppose la mise en place concomitante d'une organisation garante pour la coordination, l'élaboration des actions et la prise de décision.

Les partenaires de la démarche « ALSACE À VÉLO » sont les suivants :

- la RÉGION GRAND EST,
- le DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN,
- le DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN,
- L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
- COLMAR Agglomération,
- MULHOUSE Alsace Agglomération,
- SAINT-LOUIS Agglomération,
- la Communauté d'Agglomération d'HAGUENAU,
- L'AGENCE RÉGIONALE DU TOURISME de la Région Grand Est,
- ALSACE DESTINATION TOURISME (ADT).

Le rôle de chaque niveau est ainsi précisé :

- **Comité de Pilotage (COFIL):** structure permanente collégiale composée de représentants des parties à la convention (un par structure). Instance de décision composée de la Région, des 2 Départements, de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, d'Alsace Destination Tourisme et des 5 Agglomérations alsaciennes.
- **Comité Technique (COTECH):** composé des représentants techniques des parties à la convention issus des métiers des Infrastructures / Mobilité et du Développement touristique. Pourront être associés et consultés des opérateurs privés et des experts. Il élabore et met en œuvre les propositions validées préalablement par le COFIL.
- **Groupes de Travail (GT):** composés des représentants techniques des parties à la convention issus des métiers des Infrastructures / Mobilité et du Développement touristique. Pourront être associés et consultés des opérateurs privés et des experts ainsi que les acteurs des territoires (Offices de Tourisme, Communautés de Communes, Communes, associations...).
- **Coordinateur :** cette fonction est décrite à l'article 3.1.

3.1 – Le rôle du coordinateur

Le Département du Bas-Rhin assure, en tant que coordinateur, le pilotage global du projet.

Il est garant, pour le compte de tous, de la mise en œuvre du projet « ALSACE À VÉLO ».

Pour cela, il doit :

- organiser et coordonner la gestion administrative et financière des opérations communes : il prépare le budget prévisionnel et veille à sa mise en œuvre,
- s'appuyer sur le fonctionnement et les productions du Comité Technique, des Groupes de Travail et assurer leur coordination,
- rendre compte de l'avancée des opérations,
- organiser les Comités de Pilotage et ses prises de décisions (au moins deux fois par an) et les conférences,
- être garant du respect des délais et de l'agenda des actions,
- répondre aux appels à projets éventuels, solliciter et négocier des financements extérieurs (Région, Etat, Europe...),
- être le référent d'« ALSACE À VÉLO » vis-à-vis des organismes nationaux (AF3V, France Vélo Tourisme, ECF ...),
- solliciter le concours de Tourisme et Territoires ou de Vélos et Territoires, partenaires associés, en tant que de besoin.

Il reçoit mandat, par cette convention, de tous les partenaires du Comité de Pilotage pour administrer le projet.

3.2 - Pilotes des Groupes de Travail (GT) :

Chaque pilote d'un Groupe de Travail (GT) a la responsabilité d'un thème particulier.

GT Gouvernance	Le coordinateur et les pilotes des GT
GT Infrastructures/Jalonnement	Département du Bas-Rhin et Département du Haut-Rhin : services des Infrastructures et Mobilités Agglomérations de Strasbourg, Colmar, Mulhouse, St Louis et Haguenau
GT Services	Alsace Destination Tourisme
GT Communication/Promotion	Alsace Destination Tourisme
GT Evaluation	Agence Régionale du Tourisme Grand Est

Les pilotes de chaque GT sont chargés de :

- organiser et coordonner la gestion administrative et financière des opérations qu'il prend en maîtrise d'ouvrage pour le compte du partenariat : il prépare le budget prévisionnel et le met en œuvre,
- être le référent des prestataires en ce qui concerne les opérations qu'il porte,
- organiser les réunions des GT en définissant l'ordre du jour avec le coordinateur,

- organiser et animer les réunions,
- participer à la rédaction des comptes rendus en lien avec le coordinateur,
- restituer la synthèse des travaux aux Comités Techniques et aux Comités de Pilotage en élaborant les présentations et en préparant les décisions.

ARTICLE 4 – LE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET (à titre indicatif)

ALSACE À VÉLO n'a pas de statut particulier, ni de budget dédié. Cependant, les actions décidées par les élus qui composent le Comité de Pilotage sont mises en œuvre par chaque partenaire en fonction de leurs compétences (ex. : le volet Intermodalité est traité par le niveau régional, le jalonnement des itinéraires par les Départements et les Agglomérations, les actions de promotion et de communication par l'Agence de développement touristique). Pour mémoire, le budget global consacré à ALSACE À VÉLO (période 2012/16) s'élève à près de 586 000 € (toutes actions de mise en tourisme confondues hors temps de travail et charges salariales).

Sur le plan budgétaire, les engagements des partenaires sur différents axes de travail seront définis au coup par coup, avec une validation des dépenses par une instance délibérante en tant que de besoin.

ARTICLE 5 – LES ENGAGEMENTS DES DÉPARTEMENTS, de la RÉGION et des AGGLOMÉRATIONS

5.1 - Les Départements/ Région / Agglomérations

En adhérant au projet par la présente convention, les Départements - la Région - les Agglomérations - s'engagent à :

- assurer leur participation/représentation dans les différentes instances : Comité de Pilotage, Comités techniques, Groupes de travail ;
- appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous leur maîtrise d'ouvrage ou par leurs partenaires, les décisions prises par le Comité de Pilotage dans le cadre d' « ALSACE À VÉLO » ;
- intégrer « ALSACE À VÉLO » dans les documents de promotion en utilisant la charte graphique, l'identité visuelle du projet.

5.2 – Alsace Destination Tourisme / l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est

En adhérant au projet par la présente convention, ADT et l'ART s'engagent à :

- animer le réseau des prestataires (hébergeurs, loueurs, prestataires et opérateurs privés, Offices de Tourisme...),
- assurer leur participation/représentation dans les différentes instances : Comité de Pilotage, Comités Techniques, Groupes de Travail,
- intégrer « ALSACE À VÉLO » dans les documents de promotion en utilisant la charte graphique, l'identité visuelle du projet.

ARTICLE 6 – RÉSULTATS ATTENDUS/PLANNING

Le planning d'organisation des réunions des instances d' « ALSACE À VÉLO » :

- Organisation des réunions de Comité de Pilotage : 2 fois par an
- Organisation des Comités Techniques : autant de fois que nécessaire
- Organisation des Groupes de Travail : autant de fois que nécessaire
- Organisation de Conférences : 1 fois tous les 2 ans

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS/RÉSILIATION/LITIGES

Toutes modifications des clauses de la présente convention devront être faites d'un commun accord et constatées par un avenant dûment approuvé par les parties. Il en va de même pour la résiliation de la présente convention.

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Toutefois les parties s'engagent, avant d'ester en justice, à tenter de résoudre à l'amiable tout différend qui résulterait de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

ARTICLE 8 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet dès réception par le contrôle de légalité pour une durée de trois ans.

Fait à, le

Le Président de la Région Grand Est,

La Présidente du Département
du Haut-Rhin,

Monsieur Jean ROTTNER

Madame Brigitte KLINKERT

Le Président du Département
du Bas-Rhin,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération d'Haguenau,

Monsieur Frédéric BIERRY

Monsieur Claude STURNI

La Présidente de l'Agence Régionale
du Tourisme Grand Est,

Le Président de Colmar Agglomération,

Madame Marie-Reine FISCHER

Monsieur Gilbert MEYER

Le Président de l'Eurometropole
de Strasbourg,

Le Président de Mulhouse Alsace
Agglomération,

Monsieur Robert HERRMANN

Monsieur Fabian JORDAN

Le Président d'Alsace Destination
Tourisme,

Le Président de Saint-Louis
Agglomération,

Monsieur Max DELMOND

Monsieur Alain GIRNY

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES 2013/2018

LES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

Avec près de 1 000 km d'itinéraires cyclables, reliant les grands pôles d'attraction et intégrés dans le réseau cyclable européen, le Bas-Rhin se trouve dans le peloton de tête des départements cyclables de France. Le Département du Bas-Rhin a ainsi vocation à jouer un rôle privilégié dans la réalisation et la gestion des aménagements cyclables. Au total, 1 000 km d'itinéraires cyclables sont en service, dont 570 km « sur espaces protégés » (pistes cyclables ou voies à circulation réglementée) et 430 km d'itinéraires cyclables « sur espaces partagés » (bandes cyclables ou chaussées à faible trafic). Depuis les années 90, ce sont près de 52 millions d'euros qui ont été consacrés à cette thématique de manière totalement volontaire de la part du Département du Bas-Rhin.

Dès la fin des années 1980, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a décidé de promouvoir l'utilisation du vélo, avec pour objectif 800 km d'itinéraires cyclables hors agglomération. Cette action a été concrétisée avec l'adoption d'un premier schéma directeur des itinéraires cyclables en 1990, révisé le 17 octobre 2003. Actuellement, ce ne sont pas moins de 566 km d'itinéraires cyclables qui sont en service, dont 225 km d'itinéraires cyclables en site propre, 280 km d'itinéraires cyclables en site mixte (partagé), 17 km de bandes cyclables et 44 km de jalonnement. A titre d'illustration, entre 2003 et 2015, environ 180 km d'itinéraires cyclables ont été mis en service pour un montant supérieur à 40 millions d'euros.

Le réseau cyclable alsacien propose près de 2 500 km d'itinéraires cyclables. Il est le socle de la démarche ALSACE À VÉLO qui a pour objectif de mettre en tourisme ces infrastructures en s'appuyant notamment sur les trois EuroVelo qui traversent le territoire.

LES EUROVELO QUI TRAVERSENT L'ALSACE

Issues d'un projet européen, les EuroVelo totalisent une quinzaine d'itinéraires cyclables structurants qui parcourent l'Europe selon un balisage particulier. Ainsi les cyclistes ont la garantie d'un jalonnement facilement identifiable, pour profiter pleinement des paysages et pour pouvoir rouler en toute liberté, sans risque, sur des routes généralement pas ou peu fréquentées par les voitures. En 2020, ce réseau européen devrait totaliser 70 000 kilomètres.

3 EuroVelo traversent l'Alsace, mais ne présentent pas toutes le même niveau d'avancement :

- l'EuroVelo 6 - VeloRoute des fleuves (EV6) - de l'Atlantique (Nantes) à la Mer Noire (Constanta) - est achevée (secteur du Territoire de Belfort à Huningue),
- l'EuroVelo 15 - VeloRoute Rhin (EV15) - de la source du Rhin (Andermatt) à son embouchure dans la mer du Nord (Rotterdam) - est opérationnelle (secteur Huningue à Lauterbourg),
- l'EuroVelo 5 - Via Romea Francigena (EV5) - de Londres à Brindisi via Rome - est en phase de structuration et jalonnée sur la majorité du territoire alsacien.

La croissance du marché du cyclotourisme de longue distance représente une réelle opportunité au niveau transnational pour l'Alsace, tout particulièrement pour les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie.

- Le projet DEMARRAGE a été lancé et approuvé dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG IVB Europe du Nord-Ouest. Il vise à étendre, coordonner et valoriser l'offre touristique internationale dédiée au cyclisme le long du Rhin.

Avec *European Cyclists' Federation* et les 18 partenaires nationaux et régionaux des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse et de France, des référentiels "Qualité" ont été créés, de mai 2010 à septembre 2014, pour promouvoir la VeloRoute Rhin du point de vue de l'organisation, des infrastructures et de la communication. L'EuroVelo 15 est ainsi la première EuroVelo à avoir été certifiée au niveau européen.

- Le projet VIA ROMEA FRANCIGENA, engagé en avril 2016 et devant aboutir en octobre 2017, est piloté par l'Université du centre Lancashire (GB) pour la valorisation économique et touristique de l'EuroVelo 5.

Il rassemble 12 partenaires de 5 pays différents (Grande Bretagne, France, Belgique, Luxembourg et Italie) et permettra la certification de l'itinéraire qui a débuté en septembre 2016. Cette inspection a pour but de valider la qualité technique de l'itinéraire : qualité des infrastructures, signalisation adaptée, dénivelé, mais aussi la présence à proximité de l'itinéraire de services à l'utilisateur : hôtels, restauration et réparateurs vélo.

LA VÉLOROUTE DU VIGNOBLE D'ALSACE

La Véloroute du Vignoble constitue l'un des projets réalisés dans le cadre du programme ALSACE À VÉLO.

Cet itinéraire, créé en 2013 pour les 60 ans de la Route des Vins d'Alsace, permet la découverte de cette

route touristique incontournable en Alsace, de Marlenheim au Nord à Thann au Sud.

Totalisant 140 km de long et 1 350 m de dénivelé, le tracé de cette véloroute serpente en parallèle de la Route des Vins. La majeure partie de son tracé est confondu avec la partie vignoble de l'EuroVelo 5 et elle fait l'objet d'un balisage spécifique vert reprenant le graphisme d'une grappe de raisin.

DÉVELOPPEMENT DES BOUCLES LOCALES

L'objectif de cette démarche est de susciter l'envie des cyclotouristes de découvrir le territoire alsacien en profondeur à partir des itinéraires EuroVelo (EV 5, 15 & 6) afin de les maintenir davantage sur le territoire en augmentant la durée de leur séjour et les retombées économiques induites.

Inspirée du modèle suisse, la conception de chaque boucle locale est basée sur des critères qui composent un cahier des charges très strict (longueur, services et sites à visiter, sécurité, thématique originale et représentative des spécificités alsaciennes) qui a été soumis à l'ensemble des partenaires concernés (Communautés de Communes et Offices de Tourisme).

L'Alsace propose une cinquantaine de boucles locales - environ 25 par département - élaborées avec les territoires. Chacune est répertoriée sur le site ALSACE À VÉLO et fait l'objet d'une trace GPS et d'un carnet de route quadrilingue (français, anglais, allemand, néerlandais) téléchargeable en PDF où figurent le tracé, le profil altimétrique, les principaux services (hébergements, restauration, vélocistes...) et sites touristiques à découvrir.

Pour les matérialiser sur le terrain, chaque boucle s'est vu attribuer un identifiant spécifique, permettant notamment un jalonnement local qui peut être mis en œuvre par les Communautés de Communes concernées.

Il est à noter que 17 boucles dites régionales (au départ des EV ou des gares, d'une longueur de 50 à 100 km) et 11 itinéraires transfrontaliers (points de passage sur le Rhin pour gagner l'Allemagne et/ou la Suisse) complètent l'offre cyclotouristique alsacienne.

DÉPLOIEMENT DES RELAIS INFORMATIONS SERVICES (RIS)

Un Relais Informations Services (RIS) est un équipement type totem ou panneau conçu comme un maillon d'une chaîne d'information destinée à l'itinérant en complément du jalonnement directionnel et de la signalisation cyclotouristique. Son objectif principal est de

situer, sécuriser, guider et apporter de l'information au cyclotouriste sur son itinéraire : présentation des itinéraires et circuits, identification des services et sites touristiques disponibles.

Dans le cadre du projet ALSACE À VÉLO, un vaste programme visant à implanter une vingtaine de RIS sur les EuroVelo au départ des boucles locales et une trentaine de RIS au sein des gares TER (politique multimodale) a été acté. Le déploiement des RIS au niveau des EuroVelo a été réalisé par les deux Départements alsaciens entre septembre 2016 et juin 2017. L'implantation de ces équipements au niveau des gares est mise en œuvre par la Région à compter de 2019. Concernant le support, un mobilier similaire est proposé du Nord au Sud de l'Alsace pour une cohérence globale du dispositif.

Les RIS gares connectent les gares aux itinéraires et sites touristiques de proximité. Ils apportent à la fois des informations spécifiques destinées aux cyclotouristes et des informations génériques destinées à tous les touristes (localisation de la gare, plan de ville, sites touristiques, informations sur les transports en commun, coordonnées des Offices de Tourisme...).

SIGNALISATION CYCLOTOURISTIQUE

Pour compléter le jalonnement directionnel et le dispositif Relais Informations Services (RIS) déployé dans le cadre de la démarche ALSACE À VÉLO, une expérimentation concernant la signalisation cyclotouristique le long de l'EuroVelo 15 a été engagée sur une section test d'une quarantaine de kilomètres en Alsace Centrale.

Elle vise à signaler l'offre de services recherchés par les usagers (services vélos, hébergements, restauration, commerces alimentaires, toilettes, Offices de Tourisme, lieux de baignade...) et les points d'intérêts touristiques naturels et culturels majeurs le long de l'itinéraire dans un rayon de plus ou moins 5 km, pour fixer davantage le cyclotouriste et l'inciter à consommer le territoire.

Cette expérimentation présente un intérêt particulier pour l'ensemble des itinéraires cyclables structurants qui sont déconnectés des centres urbains et donc des services afférents. Sur 38 km, le déploiement de la Signalisation d'Intérêt Local Vélo (SIL) représente environ 70 panneaux répartis sur 30 mâts (dont 85% existants).

Une signalisation cyclotouristique spécifique a également été déployée le long du Canal de Bruche en décembre 2018 sur une vingtaine de kilomètres (section de l'EV5).

SITE INTERNET ET APPLICATION MOBILE ALSACE À VÉLO

L'une des premières actions d'ALSACE À VÉLO a été de créer un site Internet et une application mobile dédiés afin de communiquer sur l'offre cyclable tout en travaillant le volet services. Aussi, un référentiel d'accueil a été instauré pour qualifier l'offre en hébergement : les hébergeurs qui proposent un local fermé et sécurisé et qui mettent à disposition de leur clientèle un kit de réparation remontent automatiquement sur l'ensemble des outils de promotion et de communication mis en œuvre par Alsace Destination Tourisme pour le compte de l'ensemble des partenaires d'ALSACE À VÉLO. Des reportages photos ont également été réalisés afin d'illustrer les supports qui composent l'univers ALSACE À VÉLO : kakémonos, affiches, cartes, topo guides, brochures, site Internet...

L'ouverture du site Internet trilingue www.alsaceavelo.fr en 2013 et sa déclinaison en application mobile depuis l'été 2014 constituent l'une des réalisations de toute première importance pour la communication autour de la démarche engagée.

Ces deux outils visent à promouvoir la destination ALSACE À VÉLO, à faciliter la préparation des séjours et des excursions en amont, à se repérer sur le terrain. Ils proposent l'affichage des itinéraires en fonction du type (EuroVelo, boucles locales, boucles régionales, itinéraires transfrontaliers, vallées vosgiennes...), ainsi que de tous les points d'intérêts et services : lieux de visites, lieux d'hébergements et de restauration, loueurs et réparateurs de vélo...

Le site internet permet des recherches précises et des couplages d'informations, comme la recherche à proximité d'un itinéraire particulier, très pratique pour cibler exactement l'information dont le cyclotouriste a besoin. L'application permet de retrouver sur son mobile, de type iPhone et Android, un carnet de voyage préalablement préparé sur le site, grâce à son identifiant et mot de passe.

Le site est cofinancé dans le cadre d'une convention liant ADT et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est. L'application est quant à elle financée par les Conseils Départementaux. Cette dernière sera abandonnée dès 2018 au profit de l'évolution du site Internet ALSACE À VÉLO en *responsive web design*.

Les outils numériques proposent d'ores et déjà une cinquantaine d'itinéraires cyclables et de nombreux autres sont en cours d'intégration. Ils comporteront tous un descriptif complet, des photos et un document quadrilingue, téléchargeable au format PDF. Le site www.alsaceavelo.fr entend constituer une référence pour le tourisme à vélo en Alsace, mais également pour donner envie aux alsaciens eux-mêmes de (re)découvrir leur région à vélo.

www.alsaceavelo.fr / www.radfahrenimelsass.de / www.cyclinginalsace.com

MOVELO ALSACE

Movelo est le 1er réseau européen de location de vélos à assistance électrique, implanté en Allemagne, Suisse, Autriche, Pays-Bas et Belgique et depuis 2012 en Alsace.

De la plaine du Rhin aux vallées vosgiennes, le réseau *Movelo Alsace* propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) dans une trentaine de stations (des Offices de Tourisme, des hôtels-restaurants, des campings...).

Les stations comptent chacune entre 2 et 4 vélos à assistance électrique qui disposent d'une autonomie moyenne de 90 km en plaine et de 60 km en montagne. En cas de besoin, les batteries des vélos peuvent être mises en charge gratuitement, le temps d'une pause ou d'une visite, auprès des stations de recharge du réseau. Ce service est également proposé aux utilisateurs de VAE dont les batteries sont compatibles avec les chargeurs des stations et aux utilisateurs d'autres VAE dotés de leur propre chargeur.

En plus des VAE, plusieurs stations louent également d'autres équipements (vélos classiques, remorques enfants, sièges enfant, paniers...) ce qui permet notamment de répondre aux demandes des familles avec enfants en bas âge. Une dizaine de stations proposent aussi des offres de journées, week-ends et courts séjours dont l'offre découverte *Movelo Alsace* à la journée et *Croq'Vélo*.

SLOWUP ALSACE

Sous le credo « *slow down/pleasure up* », diminuer l'allure et augmenter le plaisir, le *slowUp Alsace* propose de profiter d'une journée sans voitures en famille ou entre amis, chacun à son rythme, sans notion de compétition. Ce concept suisse a pour enjeu de promouvoir les déplacements à mobilité douce : faire du vélo par plaisir et inciter à une utilisation plus fréquente du vélo pour les loisirs et le quotidien.

Le 1er *slowUp* Alsace s'est déroulé le 2 Juin 2013 sur un tracé de 20 km empruntant la Route des Vins d'Alsace et la Véloroute du Vignoble au pied du Haut-Koenigsbourg, entre Châtenois et Bergheim. Lancé à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Route des Vins, cet événement a également été l'occasion de mettre un coup de projecteur sur la Véloroute du Vignoble. Fort de ce succès, le *slowUp* constitue désormais un grand rendez-vous annuel du tourisme à vélo et de l'oenotourisme en Alsace.

Le parcours se déroule entre Sélestat, Châtenois et Bergheim, sur 31 km (avec des boucles de 8, 11, 19 et 20 km) fermé à toute circulation motorisée.

A parcourir à son rythme à pied, à vélo, en roller et en respectant le sens de circulation, cette journée en toute liberté est gratuite et sans inscription. Animations, dégustations, petite restauration, ambiances musicales et activités ludiques pour les enfants rythment la manifestation. L'édition 2018 a comptabilisé près de 45 000 participants et une offre de plus

de 500 vélos à la location était proposée par les loueurs partenaires d'ALSACE À VÉLO sur la journée.

www.slowup-alsace.fr

ETUDE DE FRÉQUENTATION ET DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EV15 ET VÉLOROUTE DU VIGNOLE D'ALSACE (EV5) - 2013

Pour évaluer l'impact des actions qui allaient être mises en œuvre par ALSACE À VÉLO, il a été convenu de mesurer dès 2013 - au démarrage de la programmation ALSACE À VÉLO - la fréquentation, la satisfaction et les retombées économiques d'un linéaire cumulé de 400 km (l'EV15 et la Véloroute du Vignoble).

Cette analyse a été portée par l'Observatoire Régional du Tourisme Alsace / AAA (partenaire ALSACE À VÉLO) pour observer notamment le retour sur investissement que génèrent ces infrastructures. Les résultats sont éloquentes !

Près de 45 millions de km sont parcourus par an à vélo sur les deux sections d'itinéraires étudiées.

1,5 millions de personnes ont empruntés l'EV15 et la section Véloroute du Vignoble d'Alsace en 2013. Les retombées économiques annuelles sont évaluées à 10,7 millions d'euros, ce qui représente 24 000 € par kilomètre. Un touriste à vélo dépense en Alsace, en moyenne, près de 105 € / jour.

« En 2013, ils représentaient moins de 10 % des flux enregistrés... mais 50 % des retombées économiques ».

Les partenaires d'ALSACE À VÉLO ont pour objectif de lancer une nouvelle étude (en 2019 ou 2020) dans le but notamment de mesurer l'impact des actions mises en œuvre depuis le lancement d'ALSACE À VÉLO.

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont renforcé les points de comptage (dont une vingtaine de compteurs permanents) le long des itinéraires cyclables structurants permettant ainsi tout au long de l'année de recenser les flux de circulation notamment cyclistes et piétons.

A titre d'exemples, 900 000 passages ont été recensés dans le Bas-Rhin par les 22 compteurs automatiques présents entre septembre 2015 et septembre 2016.

600 000 passages ont été recensés dans le Haut-Rhin par les 9 compteurs permanents pour l'année 2016 dont 535 000 sur les seules EuroVelo Routes.